



AAC - Constitution d'un groupe de travail pour l'élaboration d'une recommandation de bonnes pratiques professionnelles : « L'accompagnement des familles et la réponse à leurs besoins par les SAAD Familles »

Dans le cadre de son programme de travail, la Haute Autorité de santé (HAS) pilote l'élaboration de recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) portant sur l'accompagnement des familles et la réponse à leurs besoins par les Services d'aide et d'accompagnement à domicile intervenant auprès des familles, les SAAD Familles.

📅 Publié le 22 octobre 2026

👤 De Uriopss Bourgogne-Franche-Comté

ENFANCE - FAMILLE - JEUNESSE

AAP

INFO NATIONALE



Un appel à candidatures est lancé afin de constituer le groupe de travail chargé d'élaborer ces recommandations.

Les RBPP s'adresseront prioritairement aux professionnels des SAAD Familles (relevant de l'article L.312.1 du code de l'action sociale et des familles), aux organismes gestionnaires ainsi qu'aux familles en situation de fragilité (par exemple en lien avec une naissance, une séparation, des difficultés sociales, etc.).

La note de cadrage : L'accompagnement des familles et la réponse à leurs besoins par les SAAD Familles, consultable sur le site de la HAS, précise les principaux éléments de ce projet de recommandations.

Clôture de l'appel le 02/11/2026

>> En savoir plus : [Site de la HAS](#)